

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 35 (1988)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Abris de la protection civile

Propriétaires agacés

Avis aux «heureux» propriétaires d'abris antiatomiques! Ils devront équiper leurs annexes souterraines de couchettes et de commodités. C'est obligatoire depuis l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les abris du 1^{er} janvier 1986. Du même coup, ces locaux, qui ont parfois été transformés de manière insolite, devront recouvrer leur vocation originale.

«Etonnement, incompréhension, rires, puis agacement», telle est en abrégé la réaction de certains propriétaires d'abris. «Comment faire tenir cinq couchettes et un assortiment de toilette à sec pour huit personnes dans 6 m²?»

Par Adélita Genoud

Une question que se pose le propriétaire, à Meyrin, d'une petite villa et d'un abri, dont la grandeur est proportionnelle aux dimensions de la maison.

C'est la loi

Réponse: c'est la loi. En vertu de laquelle les propriétaires devront, d'ici à 1995, aménager dans les abris des lits empilables et des toilettes de secours. Cette mesure permettrait à la population de séjourner plus confortablement dans leur local souterrain en cas de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Le Service cantonal de la protection civile (PC) annonce déjà la couleur. Pour l'instant, plusieurs fonctionnaires suivent une formation. Et, dès 1990, ils

seront chargés de vérifier si les abris réalisés dans les communes sont bien conformes à cette disposition. En outre, sachez que les abris construits aujourd'hui doivent être automatiquement équipés de la fourniture précitée.

Privilegié

Genève a le rare privilège, à l'instar d'autres cantons suisses, de bénéficier d'une double subvention (cantonale et communale) lors de la construction d'abris. Mais ce n'est pas son seul avantage: ses services de protection civile font montre d'une grande compréhension à l'égard des propriétaires d'abris. Dans son courrier annonçant le contenu de la nouvelle ordonnance, la PC explique quel matériel utiliser ainsi que le montant des subventions qui seront allouées aux dits propriétaires. Voilà qui devrait calmer les esprits!

Mais en attendant d'assurer la sécurité des citoyens, les abris de la PC sont utilisés la plupart du temps comme dépôt. Ces dames y stockent, par exemple, leurs pots de confiture. Et plus généralement tout le surplus d'accessoires qui encombre la cave. Mais la PC a vu pire. Comme nous l'explique Hugues Genequand, directeur-adjoint du Service cantonal de la PC: «Une entreprise de la place n'avait rien trouvé de mieux que de transformer son abri en central téléphonique. Beau prince, nous n'avons pas infligé d'amende au responsable, mais nous l'avons obligé à restituer les subventions qu'il avait perçues pour la réalisation de son abri. D'autres aménagent l'espace en chambre frigorifique ou en carnotzet. Bref, nous avons tout vu ou presque.»

La protection civile fait preuve d'une grande tolérance à l'égard des propriétaires d'abris à l'imagination débordante. Elle exige toutefois que l'abri puisse être rendu à sa fonction initiale en 24 heures. ▀



Quand les abris deviennent des remises (Stolz).

LA SUISSE
Mardi 14 juin 1988

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

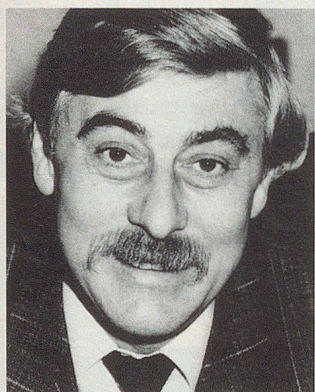
Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, installations de protection civile, etc. Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime. Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.
1010 Lausanne, Tél. 021 32 92 90
Succursales: Münsingen BE,
Hofstetten SO, Degersheim SG,
Dielsdorf ZH, Gordola TI
Küssnacht am Rigi, Samedan

KRÜGER

Interview

«Ceux qui font la protection civile communale»



André Hediger, conseiller administratif de la ville de Genève. (Photo AGPC)

Nom: Hediger
Prénom: André
Titre: Conseiller administratif délégué à la protection civile

Comment décrivez-vous votre fonction?

J'assume la responsabilité politique de l'état de préparation de la protection civile communale et de son aptitude à

protéger et secourir les personnes et les biens en cas d'événement grave.

Quel moment de la Protection civile préférez-vous?

Plutôt que citer un moment à situer dans le temps, je souhaite exprimer ma préférence pour l'idée que la protection civile est utile chaque jour. Ce qu'elle enseigne est irremplaçable et permet à chacun d'avoir un comportement adapté en cas d'accident.

En 1987, quel événement d'actualité vous a le plus marqué?

La prise de conscience de la part des autorités fédérales de la nécessité d'adapter la mission de la protection civile aux nouveaux risques technologiques.

Par quel moyen vous détendez-vous?

Par mon travail, parce que j'aime ce que je fais.

Que pensez-vous du travail de l'Etat-major de votre commune?

Grâce au dynamisme et aux compétences du chef local et de ses suppléants, l'Etat-major local est une équipe très soudée qui fait du bon travail.

Que pensez-vous des femmes dans la Protection civile?

J'espère que chacun est acquis à l'idée de la participation des femmes à la protection civile. Mais ce n'est là qu'un premier pas, il convient maintenant de créer les conditions qui permettront aux femmes d'accéder à tous les niveaux de responsabilité dans cette organisation.

Comment concevez-vous l'information dans la Protection civile?

L'information doit absolument sortir des milieux concernés par la protection civile pour toucher l'ensemble de la population. Une information dans les écoles, par exemple, me semble une bonne idée.

Quelle découverte scientifique, ces cinq dernières années, vous semble la plus importante?

Toutes les découvertes, grandes ou petites, qui apportent aux hommes une amélioration de leurs conditions de vie.

Pour quel personnage avez-vous le plus d'admiration?

Mon respect est acquis aux femmes et aux hommes qui ont œuvré et qui œuvrent en faveur de la paix dans le monde.

Quel progrès en mesure d'apporter une amélioration de la Protection civile souhaiteriez-vous?

Que la protection civile devienne véritablement l'affaire de tous et pas seulement des personnes soumises à l'obligation légale de servir.

Schutzraumliege-System MV3 BZS schockgeprüft

für Schutzräume bis 200 Schutzplätze

3er-Schutzraumliegestelle MV3 292.60

6er-Schutzraumliegestelle MV3 611.20

9er-Schutzraumliegestelle MV3 929.80

VARGA AG Metallwarenfabrikation
Chamerstr. 14 6343 Rotkreuz Tel. 042-64 12 89

